



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fichiers informatisés

Question écrite n° 71251

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les graves difficultés qu'entraîne dans les juridictions bordelaises la mise en place de Cassiopée, le nouveau système informatique de traitement automatisé des procédures pénales. Le bilan réalisé au tribunal de grande instance de Bordeaux par l'observatoire du déploiement de Cassiopée en novembre 2009 révèle un retard plus qu'alarmant : au bureau d'ordre central du tribunal, 18 000 procédures restent à enregistrer, alors que le retard n'était que de 1 000 avant la mise en place de Cassiopée. La situation est encore plus préoccupante au bureau d'ordre économique et financier, où 90 % des dossiers ont été perdus au moment de la reprise des données. Malgré l'investissement sans égal des magistrats et fonctionnaires et le renforcement des effectifs au moment de la mise en place de Cassiopée, les juridictions ne peuvent assumer la lourdeur de l'instrument (30 % de temps de travail en plus en moyenne). Le retard engendré ne cesse d'augmenter et la chaîne pénale, dont les délais sont déjà importants, risque d'en être paralysée. Elle lui demande donc de bien vouloir envisager d'augmenter les effectifs des juridictions pénales bordelaises, afin d'empêcher cette catastrophe annoncée.

Texte de la réponse

Le tribunal de grande instance de Bordeaux a été doté de Cassiopee le 20 février 2009 dans le cadre de la période expérimentale du déploiement. Il était en effet nécessaire d'évaluer les conditions de fonctionnement du système dans une juridiction de grande dimension avant d'engager la généralisation du déploiement. Cette phase a ainsi permis de mesurer les impacts concrets de la reprise des données sur la gestion des flux au niveau de la chaîne pénale et d'adapter la méthode de déploiement par la formalisation de nouvelles préconisations d'organisation. La circulaire de déploiement du 9 juin 2009, puis plus récemment, un référentiel d'implantation, ont défini et synthétisé de nouvelles modalités de préparation à l'implantation, tirée en partie de l'expérience bordelaise. C'est ainsi que le plan de déploiement a pu se poursuivre pour atteindre une centaine de juridictions en mars 2010. Compte tenu de son caractère expérimental, certains moyens importants ont été mobilisés afin de soutenir les magistrats et fonctionnaires. Ainsi, le dispositif d'assistance, assuré par des agents du ministère, a été déployé pendant cinq semaines consécutives. Au plan local, les chefs de cour ont engagé, dès les premières semaines, d'importants moyens en vacataires lesquels ont été maintenus tout au long de la première année d'implantation. Aujourd'hui, si certains services de la chaîne sont en voie de stabilisation, des difficultés persistent au niveau des bureaux d'ordre dans la mesure où un stock représentant environ trois mois de retard a été accumulé. Il convient à cet égard de rappeler que des difficultés d'organisation préexistaient avant l'implantation, comme l'avait souligné l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) à l'occasion d'une mission d'audit réalisée à la fin de l'année 2008. Il n'en demeure pas moins qu'une partie de ce retard est la conséquence des difficultés inhérentes à toute implantation d'un nouveau système, en particulier en raison des contraintes de reprise des données. Afin de rétablir une situation de fonctionnement normal, un plan d'actions a été engagé par les services du ministère au début de cette année. Il a été proposé à la juridiction un appui méthodologique ainsi qu'un retour en assistance pour certains services. Parallèlement, un contrat

d'objectifs a été passé par la cour d'appel avec la juridiction afin de mobiliser des vacataires pour résorber l'intégralité du stock selon un calendrier précis. Enfin, la direction des services judiciaires reste particulièrement attentive à la situation des effectifs du tribunal de grande instance de Bordeaux. C'est ainsi que deux emplois supplémentaires (un greffier en chef et un greffier) sont localisés au titre de l'année 2010 et proposés à la mobilité dans le cadre des commissions administratives paritaires du premier semestre 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71251

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1590

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4780